

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2019**  
**à 19h30, à SAINT-AULAYE**  
**COMPTE RENDU**

**PRESENTS** : M. LAGRENAUDIE, MM. EYMARD, JAULIN, Mmes BOSCARDIN, GARCIA, MM. DE ALMEIDA, DENOST, VARIN, Mmes MARTY, ROUZEAU, GRANGE, FERNANDES, ROUQUETTE.

**ABSENTS** : MM. RAPEAU, MAURY, BERNARD, DUMAS, DESSAIGNE, DUMONTET, Mmes CASSISA (pouvoir à M. DE ALMEIDA), DUPRÉ, MARLY.

**1- Acquisition du bâtiment 1 rue Jean Garraud :**

Comme il en a été question lors du Conseil Municipal du vendredi 22 novembre dernier, la SCI Moulin Neuf propose à la Commune l'acquisition du bâtiment situé 1 rue Jean Garraud à Saint-Aulaye, pour un montant de 80 000 € hors frais de notaire. Ce bâtiment pourrait accueillir les associations actuellement logées dans les préfabriqués rue du Collège, à savoir les Restos du Cœur, Made In Eulalia, Double Jeux et Népomucène.

Afin d'évaluer les travaux intérieurs et extérieurs, Madame Auffret, architecte de l'Agence Technique Départementale, a visité les lieux le 2 décembre 2019 à 14h30 et proposera début janvier un avant-projet sommaire.

Le Conseil Municipal accepte la vente de l'immeuble cité ci-dessus et désigne Maître Desautel en charge de la vente. Il autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et tous documents afférents à ce dossier.

**2- Cession d'une maison 3 rue Jouffrey :**

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, le SDIS souhaite acquérir la maison jouxtant la caserne des pompiers de Saint-Aulaye, pour un montant de 40 000€ net vendeur. L'immeuble de cette parcelle, cadastrée AD 159, permettrait, après travaux, de bénéficier de couchages, vestiaires pour la section Jeunes Sapeurs-Pompiers, l'agrandissement du vestiaire féminin ainsi que la création d'une salle polyvalente.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette cession.

**3- Demande de subvention :**

Le Collège Jeanne D'Arc de La Roche-Chalais demande une participation aux frais du voyage d'une habitante de Saint-Aulaye. Le Conseil décide d'allouer une subvention de 25 €.

**Cette décision est annulée du fait que l'élève en question a quitté l'établissement depuis.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 13 décembre à 19h 30 à Saint-Aulaye.